

Séance du vendredi 25 février 2022 à 20h

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Mme Pierrette KEMPF, M. Alain MORILLON, adjoints
M. Claude SCHULLER, M. Michel BOBIN, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Elodie DEMARE, Mme Eléonore JEAN DIT PANNEL, M. Charles KREMPPER, Mme Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés :

Richard LIEBY procuration à Alain MORILLON, Dominique RISTORCELLI procuration à Elodie DEMARE, Benoit ROELLINGER, procuration à Elodie GERUM

Absents excusés sans procuration : Mme Raymonde SEILER, M. André BECK

En présence de ... *néant*

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 18 février 2022

10. Autorisation de consultation des entreprises et de dépenses pour les travaux de restauration de la 'Vieille Tour' et des abords

A l'issue du diagnostic, une estimation des travaux et de la maîtrise d'œuvre a été faite :

- 1^{ère} tranche : Vieille Tour :

Travaux : 256 461,00 € HT

Maîtrise d'œuvre, SPS et divers : 47 662,98 € HT

- 2^{ème} tranche : Mur d'enceinte, escalier d'accès et Mont des Oliviers :

Travaux : 160 037,00 € HT

Maîtrise d'œuvre, SPS et divers : 25 605,92 € HT

Pour un total de 489 766,90 € HT

Par délibération du 19/03/2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à faire des demandes de subventions pour les travaux de restauration de la Vieille Tour et des abords.

A ce jour, la Collectivité Européenne d'Alsace s'est engagée pour 60 824 €. La Direction Régionale de l'Architecture et du Patrimoine n'a pas encore émis de réponse officielle, la subvention attendue est d'au moins 20% de la tranche 1. Nous attendons les réponses des autres organismes.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations des entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de faire réaliser les travaux de restauration de la Vieille Tour et des abords, mur du cimetière, Mont des Oliviers et escalier d'accès ;
- d'engager la dépense correspondante d'un montant estimé à 489 766,90 € HT, soit 587 720,28 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent ;
- de prévoir d'inscrire ces dépenses sur les budgets investissement 2022 et 2023.

Certifié exécutoire
Le Maire
Christian FRANTZ



Transmis à la sous-préfecture le 03/03/2022